

**DÉCISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE DROIT,  
SCIENCE POLITIQUE, ECONOMIE, GESTION, MENTION METIERS DE LA GESTION ET DE LA  
COMPTABILITE, PARCOURS REVISION COMPTABLE**

Le directeur du collège Droit Science Politique Economie Gestion,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5°et L613-1, al. 9 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

**Article 1 :** Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la licence : **Droit Science Politique Economie Gestion**

Mention : **Métiers de la gestion et de la comptabilité**

Parcours : **Révision comptable**

Site : **Agen**

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
BEZZON	Bastien	CT 2 <sup>nd</sup> degré	- Management, - Compétences professionnelles, - Méthodologie de recherche de stage
RATCLIFFE	Sonia Gwen	CT 2 <sup>nd</sup> degré	- Anglais appliqué aux affaires
SENAC	Daurine	Vacataire d'enseignement	- Gestion juridique, Fiscalité et gestion sociale approfondie, - Compétences professionnelles
CLOUPEAU	Emmanuelle	Vacataire d'enseignement	- Comptabilité

**Article 2 :** Bastien BEZZON est nommé en qualité de président du jury

**Article 3 :** Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 22/10/2025

Monsieur Jean-Christophe SAINT-PAU



Directeur du collège Droit,  
Science Politique, Economie  
Gestion

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE  
ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE  
1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> ANNEE - AGEN**

Le directeur du collège Droit, science politique, économie, gestion,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5<sup>ème</sup> et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°2020-31 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 23 avril 2020.

DECIDE

Article 1 : Les enseignantes et enseignants dont les noms suivent sont désignés en vue de constituer le jury pour la licence : **ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE  
1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> ANNEE - AGEN**

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<b>Présidente du jury</b>			
PELTIER	Virginie	PR	
<b>Membres du jury</b>			
BEZZON	Bastien	CT 2 <sup>nd</sup> degré	- Méthodes de travail universitaire (semestre 1), L1, - Introduction à la gestion (semestre 2), L1, - Management des organisations (semestre 2), L2.
ASSELAIN	Maud	MCF	- Droit des contrats privés (semestre 1), L2, - Droit de la responsabilité civile (semestre 2), L2.
<b>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</b>			
ZUMPE	Martin	MCF	- Introduction à la macroéconomie (semestre 1), L1, - Histoire des faits économiques (semestre 2), L1.
GENDRAULT	Elisabeth	CEV	- Introduction au droit civil (semestre 2), L1.
BROUILLAT	Eric	MCF	- Analyse macroéconomique (semestre 1), L2, - Statistique descriptive II et mathématiques financières (semestre 1), L2.

Article 2 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2025-2026

Fait à Bordeaux, le 03/10/2025

Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG



*Collège Droit, science politique, économie, gestion*

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DE LA LICENCE  
DROIT ET SCIENCE POLITIQUE, MENTION DROIT,  
1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ANNEE - AGEN**

Le directeur du collège Droit, science politique, économie, gestion,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5<sup>e</sup> et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;
- Vu la délibération N°2020-31 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 23 avril 2020.

DECIDE

Article 1 : Les enseignantes et enseignants dont les noms suivent sont désignés en vue de constituer le jury pour la licence : **DROIT ET SCIENCE POLITIQUE**

Mention : **DROIT, 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ANNEE - AGEN**

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<b>Présidente du jury</b>			
PELTIER	Virginie	PR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction au droit pénal et sciences criminelles (semestre 1), L1,</li> <li>- Droit pénal (semestre 1), L2,</li> <li>- Procédure pénale (semestre 2), L3.</li> </ul>
<b>Membres du jury</b>			
LAGOUTTE	Julien	MCF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Droit civil (semestres 1 et 2), L2,</li> <li>- Culture générale (semestre 1 et 2), L1, L2, L3,</li> <li>- Procédure civile (semestre 1), L3,</li> </ul>
FASSASSI	Tossi	MCF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction au droit privé (semestre 1), L1,</li> <li>- Droit civil (semestre 2), L1,</li> <li>- Régime général de l'obligation (semestre 2), L1.</li> </ul>
<b>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</b>			
MARTIN	Arnaud	MCF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Droit constitutionnel (semestre 2), L1,</li> <li>- Histoire des idées politiques (semestre 2), L1,</li> <li>- Droits constitutionnels européens (semestre 2), L2,</li> <li>- Droit fiscal (semestre 2), L3,</li> </ul>
COSTES	Adeline	Ens. LRU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Droit civil (semestres 1 et 2), L3,</li> </ul>
BRIARD	Mathilde	MCF	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Droit et grands enjeux des transitions (semestre 2), L1,</li> <li>- Droit des biens (semestre 1), L2,</li> <li>- Philosophie du droit (semestre 2), L2,</li> <li>- Projet rhétorique et éloquence, (semestres 1 et 2) L1, L2, L3,</li> <li>- Culture générale (semestres 1 et 2), L1,</li> </ul>

Article 2 : Ce jury est constitué pour les deux sessions d'examens de l'année universitaire 2025-2026

Fait à Bordeaux, le 03/10/2025

Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG

